



**RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 JANVIER 2020 À 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt, le treize janvier à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Yenne, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes de Yenne, 133, chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARLET Françoise, BOLLIET Claudine, CHAPEAU Christian, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, FOURNIER Victor, GARCIA Jean-Louis, GARIOUD Christian, HEBRARD Jean-François, MILLION-BRODAZ Martine, MILLION-BRODAZ Patrick, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, PROVENT Jocelyne, PUTHON Jérôme, ROSSET Maryline, SAUCAZ Michel, SULPICE Pierre, TASSAN-ZANIN Yves, VERRON Frédéric et WATIER Jean-Marc

Absents ou excusés : Mesdames et Monsieur BENET André, DLOUHY Marie-Rose, ECHANTILLAC Elsa et GOJON Martine

Pouvoirs :

Madame DLOUHY Marie-Rose à Madame BOLLIET Claudine

Madame Jocelyne PROVENT est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité après le retrait du second pouvoir donné à M. Guy DUMOLLARD, étant déjà porteur du pouvoir donné par M. HEBRARD Jean-François.

Ordre du jour :

- ❖ Vœux du Président
- ❖ Tarif CNRACL pour CDG73
- ❖ Mise à jour du régime indemnitaire
- ❖ Mise à jour organigramme et tableau des emplois
- ❖ Commission OM – Information sur tarification incitative
- ❖ Offres maîtrise d'œuvre caserne gendarmerie
- ❖ Questions diverses

❖ Vœux du Président

M. le Président profite de la première réunion du Conseil de l'année pour présenter ses vœux à l'ensemble des élus et du personnel. Il remercie notamment les conseillers communautaires et les maires pour leur implication, ainsi que les vice-présidents qui l'ont accompagné durant ce mandat pour mener à bien les différents dossiers.



Il remercie également l'ensemble du personnel pour son travail et son professionnalisme.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de faire le bilan de ces 6 années de présidence, préférant laisser à chacun la liberté de faire sa propre évaluation. M. le Président souhaite simplement faire part de quelques convictions en cette fin de mandat.

D'abord un regret, celui de ne pas avoir pu prendre la compétence assainissement collectif. Ce dossier sera à reprendre car il est la voie de l'avenir.

Toute politique doit s'inscrire dans un projet de territoire afin de choisir un destin plutôt que de le subir. A ce titre, la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) est une réponse au réchauffement climatique, avec des objectifs ambitieux de réduction énergétique.

Cette approche nouvelle se retrouve également dans les documents d'urbanisme, dans les politiques de l'habitat ou dans l'écomobilité.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle équipe issue des élections municipales va se mettre en place. Il conviendra alors de travailler collectivement et harmonieusement ensemble. Seul on ne peut rien, mais ensemble tout devient possible !

M. le Président remercie les élus pour leur attention et leur souhaite de nouveau une très bonne année.

❖ Tarif CNRACL pour CDG73

Il est rappelé que, depuis 2015, le Centre de Gestion propose une convention permettant de transmettre les dossiers retraite CNRACL à son service gestion des carrières pour qu'il en effectue le contrôle et le traitement le cas échéant. Cette convention a été prorogée par avenant pour 2018 et 2019.

Une nouvelle convention pour la période 2020-2023 va être mise en œuvre. Le Centre de Gestion a d'ores et déjà transmis les tarifs qui seront applicables durant cette période.

L'adhésion à cette convention, bien qu'étant facultative, permet en cas de besoin de sécuriser les dossiers retraite des agents. Si la collectivité n'a pas recours à ce service, aucun frais ne sera facturé.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la convention avec le CDG 73 concernant le contrôle et le traitement des dossiers retraite CNRACL des agents.

❖ Mise à jour du régime indemnitaire

Il est rappelé que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) vise à valoriser les fonctions exercées par les agents, à reconnaître les parcours professionnels et les acquis de l'expérience, l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le RIFSEEP se compose de deux parts cumulables :

- **Une part fixe** : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée notamment aux fonctions et à l'expérience (IFSE) versée mensuellement.

- **Une part variable** : le complément indemnitaire annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, versé annuellement.



Pour les cadres d'emplois qui y sont éligibles, le RIFSEEP est exclusif de toute autre prime et indemnité liées aux fonctions, aux sujétions et à la manière de servir.
Ce régime indemnitaire est appliqué depuis 2017 au sein de la collectivité aux filières administratives, animations et sociales.

Une partie des cadres d'emplois de la filière technique doit désormais intégrer ce dispositif. (Adjoint technique, agent de maîtrise).

Cette intégration a donc été l'occasion d'engager un travail sur l'intégralité du régime indemnitaire de la collectivité et d'inclure dans la réflexion l'ensemble des postes.

Dans un souci de cohérence, une cartographie des postes de la collectivité en fonction des missions (et non des agents) a été réalisée pour servir de base à la mise en place du RIFSEEP. Six niveaux de postes ont été déterminés selon le niveau de responsabilités.

Il s'avère que dans certains cas, le positionnement du poste dans cette cartographie n'est pas en adéquation avec le montant actuel du régime indemnitaire. La mise en place du RIFSEEP à tous les cadres d'emplois pourrait donc entraîner une baisse du régime indemnitaire pour certains agents. Afin d'éviter cette situation, il est proposé de mettre en place la clause dite de « sauvegarde » permettant de maintenir le montant du régime indemnitaire des agents jusqu'à leur retraite ou au départ de la collectivité.

Par ailleurs, il est proposé que le montant du CIA, versé en une seule fois en fin d'année, ne dépasse pas 10 % du montant total du RIFSEEP versé annuellement à l'agent.

Il est rappelé en outre que la délibération du 30 mai 2007 instituant le régime indemnitaire de la filière médico-sociale prévoit la mise en place de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues. Cette dernière apparaît néanmoins comme étant incomplète. Il est donc nécessaire de préciser d'une part que le montant annuel de référence est de 3.450 € et que le montant annuel maximum peut être porté à 5.175 € annuels, soit 150 % du montant annuel de référence.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la mise à jour du régime indemnitaire.

❖ Mise à jour organigramme et tableau des emplois

Il est rappelé qu'en 2018, une réflexion a été menée sur une nouvelle organisation et une réorientation des services dédiés à l'Enfance au sein de la collectivité.

Cette nouvelle réorganisation implique désormais une modification des missions de certains postes :

- Un poste de direction des ALSH comprenant Les Marmots et le Team ados ;
- Un poste « Jeunesse » ayant pour vocation de développer les projets et les partenariats auprès du public 11-25 ans ;
- Un poste d'animateur polyvalent au sein des services ALSH – Périscolaire de Yenne et Jeunesse ;
- Le développement de la mission « parentalité » sur l'ensemble du territoire et en transversalité avec l'ensemble des services du PEEJ.

Par ailleurs, le projet de réorganisation du PEEJ, compte tenu de l'évolution de la mission « parentalité », implique une adaptation du temps de travail des postes d'EJE au sein de la Petite Enfance.



Il convient ainsi de supprimer le poste d'EJE actuellement à 21 heures hebdomadaires pour créer un poste de 30 heures hebdomadaires au sein du multi accueil.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la mise à jour de l'organigramme et du tableau des emplois.

A la demande des élus, il sera adressé avec le compte-rendu un organigramme du pôle « Petite enfance – Enfance – Jeunesse ».

❖ Commission OM – Information sur tarification incitative

M. Christian GARIOUD informe le conseil de la réunion de la Commission « déchets » qui s'est tenue le 17 décembre dernier. A cette occasion, il a été discuté la possibilité d'évolution de la grille tarifaire en incluant 12 dépôts dans la part fixe afin de lutter contre les dépôts sauvages. Il mentionne notamment les dépôts sauvages retrouvés à La Balme. Il insiste néanmoins sur l'importance de conserver l'aspect incitatif de la démarche.

M. Jérôme PUTHON s'interroge sur la pertinence de la part variable (facturation de 0,75 € par dépôt) qui freine certains usagers à mettre les sacs OM dans les conteneurs ou qui les incite à les mettre dans les bennes de tri. Ne devrait-on pas plutôt augmenter la part fixe ?

M. GARIOUD souligne que les mauvais trieurs se rencontrent également sur des territoires n'ayant pas mis en place une politique incitative. Certaines collectivités, dont les déchets sont financés par la TEOM, ont également des taux de refus de tri élevés. Il ajoute que sans la part variable, il n'y a plus de possibilité de contrôle et de caractère incitatif pour les usagers.

La CCY pourrait bien mettre en place la TEOMi mais la démarche reste compliquée. Le plus pertinent reste encore d'adapter la redevance incitative, notamment en intégrant ces 12 dépôts automatiques dans la part fixe. Il rappelle que le tonnage de déchets est passé de 1.500 tonnes à 530 tonnes avec la redevance incitative.

M. Pierre SULPICE comprend les interrogations de M. PUTHON mais il s'agit aujourd'hui d'une première étape. On observe de nombreux problèmes de tri et il reste encore un gros travail de sensibilisation et d'éducation à faire auprès des usagers.

M. PUTHON regrette que les sanctions ne soient pas à la hauteur des incivilités rencontrées.

Concernant ces incivilités, la mise en place de caméras est d'ailleurs prévue à la déchèterie qui a fait l'objet cette année de nombreuses dégradations. Une commande groupée avec la commune de Yenne, qui projette également d'installer des caméras dans le bourg, va être étudiée.

M. le Président propose aux conseillers de réfléchir à cette question jusqu'au prochain conseil, date à laquelle une décision sera prise sur l'intégration ou non de 12 dépôts dans la part fixe.

❖ Offres maîtrise d'œuvre caserne gendarmerie

Il est présenté à l'Assemblée les 17 offres reçues pour le marché de maîtrise d'œuvre de la caserne de gendarmerie, ainsi que les critères de sélection retenus (Cf document annexe). Parmi ces offres, certaines ont des références en matière de réalisation de casernes plus ou moins similaires.

Il convient désormais de retenir 3 ou 4 sociétés pour une audition prévue début février. M. le Président lance un appel à candidature auprès des élus qui souhaiteraient participer aux auditions.

Après discussions, il est convenu que MM. Patrick MILLION-BRODAZ, Christian CHAPEAU et un conseiller de St-Jean de Chevelu participent à ces auditions.

❖ Questions diverses

- Mise en place du Lieu-Ressources

Mme Jocelyne PROVENT informe le Conseil de l'ouverture du Lieu-Ressources dans les locaux de l'Espace Petite Enfance depuis le début d'année. Le Lieu-Ressources permet de consulter sur place ou d'emprunter gratuitement des livres, CD, albums jeunesse, sur le thème de la petite enfance, l'enfance, ou de la parentalité. Mme Nathalie QUINONES est l'agent qui anime ce lieu. Une subvention de la CAF de 1.650 € a été obtenue pour l'acquisition d'ouvrages

- Maison France Services

M. le Président informe le Conseil du succès rencontré par la nouvelle Maison France Services. Des nouveaux partenaires ont intégré la démarche, dont la MSA, la Poste et la CARSAT. De plus en plus d'usagers s'y rendent afin d'obtenir des informations sur leurs démarches administratives.

- Passage à Windows 10

M. Jean-Marc WATIER informe le Conseil du passage à Windows 10 de l'ensemble du parc informatique de la commune et souhaiterait obtenir des informations sur cette procédure auprès de la CCY qui a déjà mené ce travail. Les services de la communauté de communes prendront contact avec les services communaux.

- Report du conseil communautaire de février

M. le Président informe les conseillers du report du prochain conseil communautaire au 17 février afin de préparer au mieux les comptes administratifs et le débat d'orientation budgétaire.

Séance levée à 21H30
Fait à Yenne, le 15 janvier 2020

Le Président,
G. DUMOLLET

